



Décision 2026 – 28

RENOVATION THERMIQUE DE LA VERRIERE DU CINE-THEÂTRE LOUIS ARAGON
MISSION DE CONTRÔLE TECHNIQUE

SIGNATURE D'UN CONTRAT

Le Maire,

Vu les articles L2122-22 et 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°23 portant délégation de missions complémentaires du Conseil Municipal au Maire en date du 7 avril 2026,

Vu le règlement portant organisation interne des procédures de passation des contrats de la commande publique de la ville d'Auchel, adopté par délibération n°10 du Conseil Municipal en date du 9 mars 2022,

Vu la décision n°2026-26 prise en date du 2 juin 2026 concernant la signature du marché de maîtrise d'œuvre avec la société ADFL ARCHITECTURE chargée du diagnostic, de la conception de l'ouvrage, du lancement et du suivi de l'exécution du marché relatif à l'opération de rénovation thermique de la verrière et de l'aménagement du parvis du ciné-théâtre Louis Aragon,

Considérant que pour cette opération de construction qui porte sur un établissement recevant du public de 1^{ère} catégorie, la ville d'Auchel a l'obligation de missionner un contrôleur technique pour la prévention des différents aléas techniques susceptibles d'être rencontrés dans la réalisation de l'ouvrage (conception, solidité, sécurité des personnes, confort des occupants),

Considérant que l'offre de la Sté SOCOTEC – Agence Construction Arras – Pôle Construction & Immobilier Hauts-de-France – 11B rue Willy Brandt à ARRAS (62000) a été jugée économiquement avantageuse pour une prestation de contrôle technique obligatoire organisée selon trois phases :

- Phase conception (avis permis construire, analyse et réunion de conception, élaboration et mise à jour du rapport initial de contrôle technique ,...) – montant 1 170.00 € HT
- Phase exécution (réunion et visite de chantier, avis autocontrôles des entreprises et documents d'exécution) - montant 1 350.00 € HT
- Phase réception (rapport final de contrôle technique, vérifications finales) – montant 720.00 € HT

Accepte l'offre pour la mise en place d'une mission de contrôle technique, **décide** d'attribuer et de signer le contrat avec la Sté SOCOTEC – Agence Construction Arras – Pôle Construction & Immobilier Hauts-de-France – 118 rue Willy Brandt à ARRAS (62000) pour un montant total de 3 240.00 € HT,

Informe que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la collectivité.

Le Maire de la ville d'Auchel et le comptable public assignataire d'Auchel sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.